L'Anarcho-Syndicaliste n°47
avril 1965
Union des Anarcho-Syndicalistes

LA PENSEE ANARCHO-SYNDICALISTE

"La Fédération Anarchiste doit viser à la généralisation à la simultanéité et à l'internationalisation des grèves et autres mouvements sociaux.

Elle doit les conduire à la grève générale expropriatrice et gestionnaire de la production et des services publics, inciter à la création de comités et syndicats de consommateurs et d'usagers, pour combattre les intermédiaires, le commerce accapareur et entrainer les consommateurs à la répartition des produits, à l'utilisation sociale des locaux et services publics".

(Congrès de la F. A. de novembre 1947)

"Actuellement, notre situation dans le monde socialiste est celle-ci: ... résolument partisans de la suppression de la propriété individuelle, nous sommes en outre...des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans Dieu, sans maîtres et sans patrie; les ennemis irréconciliables de tout despotisme moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est à dire des lois et desdictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi- même".

Fernand Pelloutier 1899

Camarades, lisez:

G. CHEITANOV *Pages d'histoire de Mouvement Libertaire Bulgare*
(Editions "Notre Route" B.P. 81.20 Paris 20°) Prix 10 Fr.

APRES LES "MUNICIPALES"

Les résultats des municipales auront donc satisfait tout le monde si l'on en croit les cris de victoire émanant de tous les dirigeants des partis concurrents. La médiocrité qui se dégage de ces boniments de batteleurs n'est pas faite pour nous surprendre.

En réalité la loi électorale qui devait favoriser les "extrêmes" n'a pas apporté à l'U.N.R. les fruits qu'elle escomptait. Pourquoi? parce que l'U.N.R. n'a pas de racine populaire dans le pays, en particulier dans la classe ouvrière, à la différence du P.C.F. qui améliore légèrement (sans commune mesure avec les déclarations triomphantes du Comité Central) ses positions dans la banlieue parisienne.

Le phénomène politique que ces élections ont exprimé a surtout été la manifestation de ce qu'on a appelé le "centrisme", c'est à dire l'agglomérat des vieux partis: M.R.P., Indépendants, Radicaux ... Si le centrisme a pu additionner des voix ici ou là, il n'en reste pas moins qu'il illustre la décomposition idéologique de ses composantes. Qui, aujourd'hui, peut dire ce qui distingue les Radicaux du M.R.P. ou des Indépendants? Le problème scolaire? pour les uns la loi Debré l'a réglé heureusement, pour les autres il s'agit d'une querelle dépassée empreinte de sectarisme vulgaire.

La mesure de "l'opposition" du centrisme à DE GAULLE nous est donnée par LECANUET (M.R.P.) qui se félicite du fait que le pouvoir va être amené, selon lui, à rechercher l'appui du centrisme; à la veille des élections R. DUCHET (Indépendant) écrivait: *"ce qui nous rapproche de la majorité est plus important que ce qui nous en sépare".* A Nantes, avant le premier tour, "l'Eclair", le .journal d'André MORICE, dénonçait la liste G.E.D.A.M., comme une liste U.N.R. camouflée, animée par un ancien sous-préfet d'Ancenis nommé GASCHIGNARD: *"le Ministère de l'Intérieur nourrit ainsi un certain nombre de sous-préfets qui pourraient ultérieurement descendre dans l'arène législative"*; entre le premier et le deuxième tour, A. MORICE, avec ses colistiers S.F.I.O. et Indépendants, expliquaient dans le même journal: *"à l'important pourcentage des voix que nous avons obtenues s'ajoutent ceux des autres listes G.E.D.A.M.*

et LA VAUT qui, comme nous et avec un PROGRAMME VOISIN DU NOTRE veulent que cela change". Par trois fois en cinq jours, A.MORICE et ses amis devaient ainsi souligner l'identité de son programme et de celui du G.E.D.A.M., la thèse (en carton-pâte) du barrage à l'UNR camouflée n'était faite que pour le premier tour. Au lendemain des élections, le conseiller U.N.R. CHAVANAC était élu Président du Conseil Municipal de PARIS grâce aux voix des centristes conduits par Bernard LAFAY et Frédéric DUPONT.

Au cours de ces élections municipales, le plus souvent triangulaires (UNR - Centristes - P.C.F.) la S.F.I.0., d'un opportunisme délirant, papillonnait du P.C., aux Centristes, essayant toutefois de donner l'apparence de la rigueur par quelques exclusions pour alliance prohibée dans le périmètre de la ville.

Si le ridicule tuait, la réélection de G. DEFERRE avec le soutien officiel de l'U.N.R. serait un bel assassinat du "Candidat de toute la gauche". Mais les politiciens "c'est comme la chienlit, plus qu'on l'arrache plus que ça reproduit". G.DEFERRE a déclaré au "Monde" qu'il préparait son programme, et C. FUZIER écrit dans le "Populaire": *"avec beaucoup de clarté, notre camarade a situé sa candidature dans la perspective d'une rénovation démocratique ... En préconisant, comme le 54 ème congrès de notre parti l'avait fait, un renforcement de la Gauche démocratique unie, G.DEFERRE montre que la situation française s'en trouverait radicalement changée".*

Ce renforcement de la Gauche unie, ce sublime "dépassement de soi-même", LECANUET, Président du M.R.P., l'exigeait en ces termes dans “l'Aurore", quelques jours avant la "conférence d'information" de la S.F.I.O. à Clichy: *"Mr DEFFERRE doit mettre en cause l’existence de la S.F.I.O.; si la S.F.I.O. refuse de le suivre dans le dépassement de soi-même, il doit quitter la S.F.I.O."*

Mais la S.F.I.O. ne refuse rien à M, DEFFERRE, la "conférence d'information" devait le confirmer : G. BRUTELLE, R. QUILLOT, A. GAZIER réaffirmaient leurs intentions "d'élargissement" et de "dépassement" dans une fédération ou confédération "de tous ceux qui se sentent socialistes" (et il y en a!). Il revenait à MOLLET de conclure: *"Il faut poursuivre et accentuer l'effort fait depuis notre dernier congrès dans le sens du regroupement des démocrates de gauche. Il est souhaitable que notre prochain congrès précise comment institutionnaliser ce regroupement. Nous avons, lors de rencontres que nous avons eues avec des représentants des formations voisines, avancé l'idée d’une fédération ou d’une confédération de la gauche démocrate et socialiste. Ceci suppose d'abord que les représentants des organisations participantes constatent leur accord sur les principes politiques essentiels. Il faudra ensuite mettre au point la structure de l'organisme fédéral ou confédéral."*

Quant aux prétendues divergences entre MOLLET (le "dur") et DEFFERRE, MOLLET lui-même leur fait un sort dans le Populaire du 15 Avril :

"Si les communistes - ou d'autres - croient pouvoir "péculer sur ce qu’ils pensent être des divisions dans la "S.F.I.O., ils se trompent ...

C'est un congrès unanime qui a approuvé la candidature de Gaston DEFFERRE et souhaité qu'elle recueille l'assentiment et le vote de tous les démocrates.

Et lorsque Gaston DEFFERRE se voit particulièrement et vilainement attaqué - parce qu'il est devenu le candidat des démocrates de gauche - c'est le parti, le parti tout entier, qui se dresse à ses cotés et l'assure de sa solidarité et de sa confiance affectueuses."

On constate combien il est dangereux de se laisser bercer par des simplifications et schémas que démentent les réalités. Il serait trop simple, et erroné, de dire que la bourgeoisie et les forces qui gravitent autour se divisent en deux clans distincts l'un fascinant représenté par l'U.N.R., l'autre s'efforçant de résister à l'installation du fascisme. Il est vrai que la bourgeoisie, dans son ensemble, exerce des pressions sur le pouvoir pour obtenir davantage de cet instrument à son service; c'est ainsi qu'elle vient d'obtenir la réduction de moitié des impôts sur les sociétés, et l'abaissement du taux d'escompte de la Banque de France. On ne peut dire qu'il s'agit là de manifestations d’opposition au régime.,

La déclaration du C.N.P.F., s'appuyant sur les rancoeurs des petits patrons ne pouvait davantage faire illusion. Depuis lors, le président du C.N.P.F., M.VILLIERS, a mis les choses au point dans la revue "Patronat Français" de Mars 1965, où il écrit:

"La notion fondamentale qui doit les inspirer (les groupes de travail du C.N.P.F.) est celle de solidarité

au service de la prospérité économique et du progrès social: solidarité dans l'entreprise, solidarité dans la nation.

Que dans ses grandes orientations l'Etat doive, selon l'expression du Chef de l'Etat, "conduire" ne fait pour nous aucun doute, et nous souhaitons même que ces grandes orientations, nécessaires notamment dans le domaine essentiel des relations économiques internationales, soient données avec le maximum de netteté et de continuité de façon que les entreprises françaises puissent bâtir, en conséquence, leur stratégie commerciale et industrielle. Par sa coopération propre et celle de toutes ses organisations professionnelles aux travaux du Plan, aussi bien que par les études qu'il a entreprises suivant les directives de sa dernière assemblée générale, le C.N.P.F. souhaite donc participer de plus en plus activement à la définition d'une politique économique nationale.

En réalité, si l'U.N.R., composée de cadres et d'intellectuels bourgeois, est la conscience du corporatisme, il lui manque cette assise populaire qui caractérise les partis fascistes. La collusion de l'U.N.R.- U.D.T. et de la C.F.D.T. (ou de la C.F.T.C. qui se réfère également à la doctrine de l'Eglise) ouvre effectivement les perspectives du corporatisme. Mais, le P.S.U. milite aussi en faveur de la planification démocratique et propose les mêmes structures que l'U.N.R. Les comités "Horizon 80" de M. DEFFERRE sont truffés de militants C.F.D.T. et P.S.U.

. Les forces qui se proposent l'instauration du corporatisme en France sont éparses, et si un jour elles s'instituent en un "parti" ou un 'mouvement", s'y rallieront à coup sur des politiciens professionnels qui d'ores et déjà s'affirment partisans de la politique des retenus et de l'association capital-travail, quelle que soit leur "opposition" occasionnelle et verbale au moment des compétitions électorales d'hier.

Quant au P.C.F., ses invectives contre les alliances "sans principes et sans âme" ont un accent curieux. Outre qu'il trouve "une âme" à ses alliances avec des radicaux, des candidats P.S.U. et C.F.D.T., on se souvient qu'aux dernières élections législatives des députés M.R.P. (en Aveyron, Haute-Savoie ...) furent élus grâce aux voix du P.C., en Côte d'Or le Chanoine KIR bénéficiait du soutien du P.C.F., au nom du "barrage à l'U.N.R.". Au moment précis où LE BRUN, secrétaire de la C.G.T., dépeint le gaullisme sous des couleurs plus que rassurantes, que signifie le durcissement soudain du P.C. vis à vis de partis naguère classés parmi "les démocrates sans exclusive" ?

Au cour d'une réunion pré-électorale où assistaient des membres de la S.F.I.O., BURLES (membre du Comité Central du P.C.) rejeta catégoriquement le mot d'ordre "classe contre classe", quand il vint à Nantes dénoncer la liste MORICE, ce même MORICE véreux que PHILIPPOT, maire communiste de Nantes en 1945 (et tête de liste aujourd'hui) choisissait alors comme premier adjoint !

Comme il fallait s'y attendre, le P.C. n'a pas raté l'occasion, prenant prétexte de la position d'A. HEBERT, de calomnier les militants anarchistes; c'est PICHELIN qui écrit insidieusement dans l' Humanité:

"La collusion des indépendants aux socialistes n'a pas été sans susciter d'assez vives réactions parmi la population laborieuse, malgré les appels d'un syndicaliste responsable de la ligue anarchiste à soutenir Morice au nom ... de la "lutte des classes !"

On connaît la position de l'U.A.S., régulièrement exprimée dans ce bulletin, et notamment dans le texte du CLADO de NANTES. Quant à l'initiative d'A.HEBERT (qui n'a jamais été "responsable" de l'U.A.S.), prise en dehors de l'Union, et unanimement désapprouvée par l'U.A.S., elle eut pour conséquence la démission d'A.HEBERT de l'U.A.S. A chacun ses responsabilités, et au P.C. les siennes... qui lui interdisent, de toute façon, de donner des leçons à A.HEBERT.

SUR LE FRONT SOCIAL

Depuis la reculade des 27 et 28 Janvier, la situation s'est encore dégradée. La C.G.T. en tête, suivie par la C.F.D.T., ont lancé les grèves tournantes des cheminots pour la seule catégorie des roulants et pour les seuls dépôts de St-Lazarre, Rueil et Dijon.

Les syndicats de l'enseignement secondaire, S.N.E.S, et S.N.E.T., entamaient à leur tour une "grève administrative" sur des mots d'ordre très vagues, à la fois particuliers (revalorisation des heures

supplémentaires) et généraux (opposition à la réforme FOUCHET). Les menaces de FOUCHET devaient mettre fin d'une façon lamentable à cette stupide "grève des notes".

Dans la perspective définie depuis Janvier par la C.F.D.T., la C.G.T. et la C.F.D.T. ont mis sur pied la journée régionale du 8 Avril : "l'Ouest veut vivre". Après les grèves tournantes par ateliers, par catégorie, par corporation, voici les grèves tournantes par régions.

Il ne s'agissait pas seulement d'une manifestation folklorique avec délégations chez VILLIERS et chez POMPIDOU (qui ne les ont d'ailleurs même pas reçus). Il s'agissait aussi pour les organisateurs d'entraîner les travailleurs à concevoir les problèmes sous l'aspect "régional" dans le cadre défini par les Comités Régionaux d'Expansion, éléments de la Planification. *"Il incombe au gouvernement de favoriser et même de provoquer l'installation d'usines dans nos régions"* déclarait DECLERCQ, Secrétaire de l'U.D.-C.F.T.C. (et membre du Conseil Economique) qui propose ainsi que l'on fasse de nouveaux cadeaux aux patrons.

"Force-Ouvrière", dont les membres du bureau confédéral organisent systématiquement des réunions régionales de responsables syndicaux, n'a pas participé à la mascarade du 8 Avril. "A problèmes nationaux, action nationale" expliquait fort justement un tract de l'U.D.- F.O. de Loire-Atlantique, mais à l'échelon confédéral l'action nationale envisagée correspond exactement aux recettes préconisées par DECLERCQ, puisque la confédération F.O. estime qu'*"une politique régionale doit être impulsée par la création d'une Caisse nationale d'Investissements pour provoquer le développement, réanimer valablement les économies régionales et assurer les conversions sans souffrances sociales"* ; ainsi, ajoute VENTEJ0L, *"le gouvernement pourra montrer que la régionalisation du Vème Plan n'est pas vaine promesse".*

De fait, la création de cette caisse nationale d'investissements est actuellement à l'étude à la section du Plan et des investissements du Conseil Economique, ces nouveaux cadeaux qu'on prépare aux patrons s'ajouteront à ceux dont ils bénéficient déjà dans l'Ouest: primes de développement industriel (portée de 10% à 12%), subvention exceptionnelle d'équipement (12 par mètre carré à 18 F).

En vérité, les patrons continueront, aussi longtemps que nous vi vrons en régime capitaliste, à s'installer là où les conditions leur assurent la meilleure rentabilité. Le Vème Plan, dont parle VENTEJOL, ne prévoit-il pas l'émigration de 250.000 travailleurs de l'Ouest !

Tandis que se déroulait cette terne journée bretonne, débutaient à Sochaux des événements plus concrets. Sur le mot d'ordre "retour à la semaine de 40 heures sans diminuation de salaire" les ouvriers de chez Peugeot s'opposaient à une augmentation des horaires (40 H, à 43 H. 45), d'autant plus vivement que, se voyant supprimer une prime hebdomadaire compensatrice équivalent à 3H30 de salaire (qui existait depuis la réduction de 47 H.30 à 40 H.), ils devaient travailler 3 H.45 de plus sans percevoir d'augmentation do salaire correspondante. Les travailleurs s'adressent à leurs syndicats pour organiser la réaction.

Moyen d'action choisi par les trois syndicats, C.G.T., C.F.D.T., F.O. ; grèves tournantes, débrayages d'une heure, par secteur et par atelier! Commencée le 5 Avril sous cette forme désastreuse et qui a maintes fois fait ses preuves, l'action n'allait pas tarder à entrainer la répression patronale. Le 8 Avril, le patron fait saisir 10.000 tracts inter-syndicaux, confisque en personne la ronéo du Comité d'Entreprise, met à pied pour une durée illimitée 2 travailleurs dont un délégué. En même temps les travailleurs ayant participé aux débrayages recevaient une lettre les menaçant de licenciement.

Réaction des syndicats; poursuite des grèves tournantes, avec débrayages d'une heure. La section communiste de Sochaux édite un tract où elle *"appelle à la généralisation des mouvements par secteur et par atelier".*

Réplique de la direction: 8 ouvriers sont licenciés, 77 sont mis à pied pour 3 jours, parmi lesquels 5 délégués du personnel. Les travailleurs exigent que soit mis fin aux grèves tournantes, qui sont remplacées par des débrayages bi-quotidiens, avec meetings suivis par 5.000 métallos, et en présence de responsables nationaux des Métaux F.O. (PETIT) et C.G.T. (BEAUMONT).

La tentative de médiation de l'Inspecteur du Travail, le 14 Avril, devait échouer, la direction ne consédant pas davantage qu'une réduction d'un jour de mise à pied pour les 77 ouvriers sanctionnés. C'est l'épreuve de force; les grèves tournantes ont donné l'avantage au patron qui va pouvoir marchander la levée des sanctions... si toutefois les syndicats l'obtiennent!

Pendant ce temps, chez BERLIET à Vénissieux, 500 régleurs partaient en grève pour leurs revendications particulières; la direction ripostait par le lock-out des 11.000 ouvriers de l'usine, se réservant de les réintégrer, par lettre, individuellement, quand elle le voudra.

Pendant ce temps, au lendemain de la journée régionale de l'Ouest, les travailleurs nantais apprenaient le licenciement de 350 ouvriers (dont 7 délégués) des Ateliers et Chantiers de Nantes (Construction Navale) auxquels s'ajoutent 130 pré-retraités. Cette nouvelle vague de licenciements, faisant suite aux 500 de mai dernier, était prévue depuis longtemps. Débrayages d'une heure, défilés et meetings se succèdent chaque jour. Les effectifs des A.C.N. sont passés de 6.000 à 3.000 depuis 10 ans. On ne voit pas comment aujourd'hui les travailleurs nantais, seuls, pourraient empêcher les licenciements en cours.

Action catégorielle, journées "d'action", grèves tournantes, débrayages répétés, les uns à Vénissieux, les autres à Sochaux, à Nantes, Lyon, Cannes, St-Etienne ... avec un cortège de déception et de répression, licenciements, mises à pied, lock-out.

Nous sommes loin du 11 Décembre! et de l'organisation du com-bat d'ensemble qu'appelaient les travailleurs nantais en Mars 1964!

Le 11 Décembre était aussi le refus de la politique des revenus et de sa réalisation par la procédure TOUTEE dans le secteur nationalisé. Depuis trois mois le silence s'est fait et le calme le plus profond semble régner dans ce secteur. Que s'est-il passé? Tout simplement l'acceptation de la procédure TOUTEE par les organisations syndicales.

La troisième phase de la procédure s'est déroulée au milieu de Mars: répartition de la masse salariale fixée par le gouvernement. Aux commissions GREGOIRE, au nom rébarbatif, se sont substituées les commissions mixtes du statut (Charbonnages, R.A.T.P., S.N.C.F.) ou les Directions Générales (E.D.F. et E.G.F.) dont le rôle et la nature ont foncièrement changé puisqu'elles sont devenues un rouage de la procédure TOUTEE.

C.G.T., C.F.D.T., F.O., tous ont participé à cette phase de la "répartition" des quelques 4,75% pour 1965. Plus bête que cynique, Charles CORTOT donne dans "Force-Ouvrière" cette justification sous un titre sans complexe "La Logique des Mineurs":

"Nous avons participé aux réunions de la Commission GREGOIRE pour mieux apprécier les avantages et les inconvénients de la Procédure TOUTEE.

Les avantages, nous ne pouvions pas les refuser puisqu'on nous les donne. Par contre, nous avons dénoncé avec force tout ce qui n'allait pas et, dès lors, nous sommes de ceux qui désirent fermement des réajustements à la procédure TOUTEE ...

On peut donc constater que nos suggestions n'ont rien de révolutionnaire et nous ne croyons pas, sincèrement, être ni à l'amont ni à l'aval de la politique sociale gouvernementale, mais bien sur le terrain qu'il a délibérément choisi . Alors, pourquoi ce coup de clairon du Premier Ministre? Nous ne comprenons pas et l'opinion publique doit y voir juste, la tonalité du clairon y gagnerait".

A cette capitulation générale une seule exception: les cheminots F.0. dont le Secrétaire fédéral H.DEGRIS écrivait au Président de la Commission mixte du statut:

" ... Le gouvernement s'en tient à sa politique des revenus. Une telle politique visant uniquement à limiter les salaires a été condamnée par les différentes instances do notre mouvement syndical ainsi que par les travailleurs eux-mêmes. Ceux-ci y ont manifesté leur opposition le 11 Décembre et les 27 et 28 Janvier derniers.

Toutes ces raisons nous paraissent suffisantes pour motiver l'absence des représentants "Force Ouvrière" à la réunion de la Commission mixte du statut que vous avez convoquée pour le 18 Mars. Participer à cette réunion, avec l'ordre du jour mentionné sur votre lettre, serait donner notre caution a des décisions du pouvoir avec lesquelles nous sommes en désaccord..."

LA REFORME DES COMTES D'ENTREPRISE

Le projet, ou plutôt l'idée, était agitée depuis longtemps. Comme pour toutes les opérations ayant pour objet l'intégration des syndicats tant au niveau de l'Etat qu'à celui de l'Entreprise (notamment par l'institution légale de la "section syndicale d'entreprise") on en trouve l'origine dans la doctrine de l'Eglise et les milieux chrétiens qui l'expriment.

En Avril 1964 se tenaient à DIJON les assises nationales Patronat Chrétien. La motion votée à l'issue du congrès à pour thème central la participation des Travailleurs à l'entreprise:

"Le droit des travailleurs à participer à la vie de l'entreprise (étant) d'ordre naturel, et son exercice (constituant) un moyen de promotion humaine formel. Ce droit, ajoute la motion, ne s'oppose ni au progrès, ni à la nécessaire hiérarchie de l'entreprise, ni au droit de contestation; il en est complémentaire; mais il convient d'harmoniser l'exercice de ce droit. En outre, le droit de participation a pour corollaire le devoir de contribuer à la réalisation d'objectifs communs.

Nous estimons qu'il y a lieu de favoriser la participation de tout le personnel, en commençant de préférence par celle des cadres, grâce à la formation et à la mise en place de structures propres à un dialogue véritable. Il est impérieux de respecter les voies légales de participation et de s'attacher à résoudre toutes les difficuïés qui pourraient s'y opposer. Les expériences dans la voie de la participation sont à recommander, en attendant l'établissement d'un contrat d'entreprise qui permette d'en fixer les modalités.

Il est essentiel que soient progressivement créés, à partir de services communs, des organismes professionnels mixtes dans lesquels le dosage et le nombre des partenaires seront fonction des circonstances".

A ces assises assistait le ministre du Travail, GRANDVAL en personne, qui déclarait explicitement:

"La participation des travailleurs aux entreprises constitue un des fondements nécessaires de toute la politique sociale que le gouvernement cherche précisément à développer. Elle implique le droit des travailleurs à s'exprimer sur les conditions matérielles et humaines dans lesquelles il leur faut accomplir leur tâche, mais elle doit aussi mettre fin aux excès provoqués par l'attitude des dirigeants d'entreprises qui, au nom d'habitudes établies, qu'ils confondent avec la bonne marche des entreprises, veulent empêcherer toute évolution vers la participation ...

L'instrument normal et institutionnel du dialogue. Participation et coopération peuvent être réalisées au sein de cette institution qu'est le Comité d'entreprise".

Aujourd'hui, un an plus tard, est abordée la phase des réalisations. Le projet GRANDVAL de réforme des Comités d'Entreprise prévoit *"une meilleure information et une meilleure consultation des comités d'entreprise (informations trimestrielles sur la marche de l'affaire), un renforcement du dialogue au sein de l'entreprise, l'accès du comité d'entreprise aux délégués syndicaux membres de l'entreprise et l'octroi d'un crédit d'heures pour leur activité syndicale"*. En fait, l'exposé des motifs contenu dans le projet de loi est révélateur:

"Le contexte économique et social dans lequel s'insère l'activité des entreprises et celle de leurs comités, a subi depuis 1945, d'importantes modifications. L'accélération du progrès technique, le développement d'une politique de planification économique et d'aménagement régional ... confrontent les entreprises françaises de 1965, comme le mouvement ouvrier dans son ensemble, à des problèmes nouveau ...

Il a semblé en effet que les conséquences devaient être admises au plan de l'entreprise, de la participation des syndicats aux instances de planification, et que les syndicats qui contribuent à l'élaboration collective d'objectifs économiques devaient être à même d'en suivre la réalisation là où elle a lieu."

L'entreprise, communauté économique, cellule de base de la réalisation du PLan, voilà ce qui se dessine derrière ce projet qu'on aurait tort de considérer comme anodin. Le journal réactionnaire "Carrefour" du 1er Mars, ne s'y trompe pas: *"Si cette réforme était adoptée, elle risquerait d'être un prélude à la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise préconisée par M. BLOCH-LAINE".*

On sait que depuis longtemps la C.F.D.T. (C.F.T.C.) revendique la section syndicale d'entreprise et la C.G.T. "davantage de pouvoirs aux comités d'entreprise". C'est à F.O. que s'était manifestée jusqu' alors une résistance à cette forme d'intégration par la baso. Or la position de cette confédération s'est

sensiblement détériorée dans ce domaine; qu'on en juge dans "FORCE-OUVRIERE" du 1er Mars, A.FAESCH exprime "les positions de la Confédération" en ces termes:

"En fait, et malgré les insuffisances, mais en raison des apparences, il ne s'agit pas seulement de quelques petites retouches que le gouvernement se propose d'apporter à la législation sur les comités d'entreprise, mais de modifications qui auront pour conséquence l'insertion des comités d'entreprise dans la structure des instances de la planification.

Nous retrouvons cette idée dans l'exposé des motifs du projet gouvernemental. Il est donc évident que l'on ne pourra plus, dans ce cas contester l'importance que revêt la présence effective et directe de l'organisation syndicale au sein même du comité d'entreprise. En effet, la participation des syndicats aux instances de la planification, leur contribution à l'élaboration collective d'objectifs économiques généraux, impliquent que les mêmes organisations aient la possibilité de suivre la réalisation de ces objectifs là où elle a pratiquement lieu, c'est-à-dire au niveau de la cellule économique de base qu'est l'entreprise".

"Force-Ouvrière" du 24 Mars revient sur ce problème:

"On se souviendra de l'article d'A.FAESCH paru dans notre n°986 il y a quinze jours qui commentait le projet de loi du gouvernement sur la réforme des Comités d'entreprise. La Confédération a fait connaître son opinion au Ministre du Travail ... ; pour les organisations syndicales de salariés, le Comité d'Entreprise ne prend de signification que dans le cadre d'une coordination et d'une animation à la base desquelles se trouve le syndicat, ce qui exige .... la reconnaissance et l'acceptation du fait syndical dans l'entreprise, facteur d'un dialogue effectif ..."

Au Conseil Economique le projet gouvernemental fut défendu par les représentants des trois confédérations, C.G.T., C.F.D.T, et F.O., mais finalement repoussé par les voix de patrons à coup sûr rétrogrades et assez bornés politiquement pour lésiner sur le paiement de 20 H par mois aux délégués syndicaux.

BERGERON consacre l'éditorial de "Force-Ouvrière" du 31 Mars à ce vote du Conseil Economique:

"Et maintenant qu'allons-nous faire? C'est simple demander au gouvernement de maintenir son projet de loi en particulier le crédit d'heures qui devra être appliqué dans tous les établissements où légalement doit exister un Comité entreprise."

Le 29 Mars, le bureau de la Confédération avait d'ailleurs publié un communiqué:

"Le Bureau de la Confédération Force Ouvrière a examiné la situation créée par le vote du Conseil Economique et Social sur le projet de loi concernant la réforme des Comités d'Entreprise.

Il a demandé au Gouvernement de maintenir son projet. La délégation F.O. a estimé, en outre, qu'il devrait être apllicable à toutes les entreprises où la loi a prévu l'existence d'un Comité d'entreprise."

La C.F.D.T. se contentait de déclarer dans "Syndicalisme" du 3 Avril:

"La C.F.D.T. aurait pu accepter le projet du gouvernement car ce texte minimum va dans le sens de nos préoccupations .... notre déception est grande et à différents titres".

Dans l'hebdomadaire communiste "France Nouvelle" du 31 Mars, Dominique CINQ écrit:

"La semaine dernière, le Conseil Economique et Social a examiné durant deux jours les projets de loi et de décret du gouvernement. La hargne d'antan de la bourgeoisie contre les C.E. n'est pas morte! ... Pour ceux qui doutent de la lutte de classe, cet exemple ne manque pas de clarté! Que de manoeuvres, d'entraves, de pressions, de renvois pour études de la part du patronat! .... Les syndiqués communistes ont pour devoir de parfaire leur travail d'explication afin de développer la force numérique et la maturité des sections syndicales. L'unité d'action avec les travailleurs socialistes et catholiques, tant par des contacts, des discussions fraternelles que par des prises de positions communes reste leur souci dominant. Ils contribueront à établir, puis à appliquer un programme commun sur la base des activités du C.E. Ce sera un pas pour une compréhension plus large des problèmes politiques de notre temps ...."

L'éditorialiste de "La Nation" (l'organe U.N.R.-U.D.T.) J. de Montalais commente à son tour:

"La rentrée parlementaire sera dominée par des réformes qui commandent, à divers titres, l'instauration de cette politique des revenus qui associera enfin le travail et le capital. On veut parler de la réforme de la fiscalité des entreprises, de l'application de la T.V.A. ..., enfin de la réforme de l'entreprise préparée

par M. GRANDVAL.

Au sujet de cette dernière, les syndicats ont raison de se plaindre d'un Conseil Economique qui, à cause de l'hostilité des représentants patronaux, vient de proposer des modifications du projet. Il est significatif qu'une grande centrale ouvrière demande tout simplement au gouvernement de maintenir son projet tel qu'il est.

Celui-ci est en effet bon. Il ne porte nullement atteinte à l'autorité du chef d'entreprise ainsi qu'on voudrait le faire croire. Tout comme la loi d'orientation agricole d'il y a deux ans, il est dans la droite ligne des réformes favorables au travail sans lesquelles le gaullisme ne se conçoit pas. En un mot il constitue un parfait exemple de ce gaullisme qui doit se définir, comme dit R.CAPITANT, par ce qu'il vaut édifier plutôt que par ce qu'il a déjà renversé. La parole est à l'Assemblée Nationale."

La parole au Parlement, c'est ce qui préoccupe MASCARELLO, Secrétaire de la C.G.T., dans "l'Humanité" du 16 Avril:

"Le projet GRANDVAL doit, maintenant, venir devant le Parlement ... Déjà les membres du Comité Central d'entreprise des Etablissements Michelin se sont adressés aux parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat) en leur demandant de prendre leurs responsabilités. Il convient de multiplier de telles initiatives.

La voix des travailleurs doit être portée à la connaissance des pouvoirs publics et du Parlement. Les organisations syndicales s'efforceront de prendre toutes dispositions pour que la campagne soit active, puissante et unitaire. La lutte pour améliorer la législation des C.E. est étroitenènt liée à celle de l'instauration d'une démocratie digne de ce nom".

L'Unité, l'unité des appareils fait des progrès, l'unité derrière GRANDVAL et de GAULLE. Est-ce le départ du Front du Travail ?

En tout cas, une étape vient d'être franchie.

Pour toute correspondance s'adresser à:

Michel GATINEAU
107 rue Jean Jaurès
S. FLORENT les NIORT (Deux Sèvres)

CCP: 2493-81 NANTES

Abonnement pour dix n° ... 5F.
Abonnement de soutien ....10F.